



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/55
20 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,
ET DES PRODUITS DE BASE

Septième session

Genève, 3-6 février 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES
SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La plupart des pays en développement ont engagé un processus de libéralisation autonome des services afin qu'ils apportent une contribution maximum à l'ensemble de l'économie et afin de participer davantage au commerce international des services. Pour bénéficier de la libéralisation intérieure des marchés et tirer le meilleur parti des possibilités d'échanges, il faut remplir un certain nombre de conditions préalables: processus et calendrier optimaux de réforme, création d'un potentiel d'offre, adaptation de l'environnement de réglementation et mise en place d'une infrastructure physique, institutionnelle et humaine favorable. Les négociations sur les services en cours à l'OMC et dans d'autres organisations qui s'occupent de commerce pourraient contribuer au développement si elles débouchent, pour les pays en développement, sur des avantages substantiels et sur une participation accrue au commerce des services. Dans les négociations au titre de l'AGCS, ces pays ne cherchent pas seulement à étoffer leur commerce des services mais aussi à créer les conditions propres à encourager l'expansion de leur économie et à faire que ce commerce contribue à améliorer la compétitivité de leur secteur tertiaire. Une action sectorielle aussi bien qu'une ACTION horizontale seraient utiles à cet égard et elles devraient se renforcer mutuellement en favorisant une issue équilibrée des négociations. Ainsi qu'il est prévu à l'article XIX.2 de l'AGCS et au paragraphe 14 des «Lignes directrices et procédures pour les négociations sur le commerce des services», l'évaluation du commerce des services des pays en développement doit être une activité permanente qui peut servir à ces pays à cerner les obstacles qu'ils rencontreront sur leurs marchés d'exportation et à améliorer les statistiques sur les services. La CNUCED devrait aider les pays en développement dans ce domaine, notamment en définissant des orientations recommandées et des recommandations d'ordre réglementaire visant à promouvoir le développement du potentiel de leur secteur des services.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Commerce des services et indicateurs de développement	3
II. Favoriser au maximum le développement grâce au commerce des services: l'approche par secteur	11
A. Services de construction	11
B. Services énergétiques.....	12
C. Services environnementaux	13
D. Services de santé.....	14
E. Services touristiques	15
III. Accroître la participation des pays en développement au commerce des services dans le cadre des négociations sur l'AGS	16
IV. Gérer le processus de demandes et d'offres.....	19
A. Coordination intragouvernementale	19
B. Consultations avec les parties prenantes au niveau inférieur	20
C. Observations préliminaires concernant les besoins immédiats des pays en développement	20
V. Principaux problèmes affectant le commerce des services des pays	21
en développement.....	21
Observations finales.....	23

INTRODUCTION

1. À sa sixième session, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a décidé d'inscrire à son ordre du jour une question intitulée «Le commerce des services et ses incidences sur le développement». La présente note est une contribution à l'examen de cette question. Elle s'inspire des résultats obtenus et de l'expérience acquise par les pays en développement dans les négociations multilatérales sur les services qui sont en cours ainsi que des conclusions et recommandations formulées par les participants des secteurs public et privé dans les sept¹ réunions d'experts de la CNUCED et dans d'autres réunions² organisées dans les pays en développement et avec les délégations à Genève. Les résultats de ces réunions ne sont pas exhaustifs mais ils reflètent bien les réalités auxquelles sont confrontés aussi bien les gouvernements que les agents du secteur privé dans les pays en développement. Certains problèmes affectent particulièrement l'une ou l'autre catégorie de pays ou de régions en développement, tandis que d'autres les intéressent tous. La section I donne des éléments statistiques concernant l'évolution du commerce des services à l'échelle mondiale et à l'échelon sectoriel. La section II expose des mesures particulières que les pays en développement pourraient vouloir aborder dans les négociations afin d'accroître au maximum l'incidence positive du commerce des services dans l'optique de leurs objectifs de développement. La section III examine certaines questions importantes pour permettre aux pays en développement de participer davantage aux négociations en cours dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). La section IV fait la synthèse des réponses de certains pays en développement à un questionnaire sur leurs préparatifs pour le stade des négociations consistant en la présentation de demandes et d'offres. La section V définit des éléments communs présentant une importance particulière pour les pays en développement dans le domaine des services.

I. COMMERCE DES SERVICES ET INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT

2. Les services ont pris de plus en plus d'importance dans l'économie des pays en développement, ainsi qu'en témoigne l'accroissement de la part des services dans le produit national brut (PIB), qui atteint plus de 50 %; ce secteur fournit plus de la moitié des possibilités d'emploi dans ces pays. Toutefois, il n'est pas possible d'évaluer la nature et les caractéristiques du dynamisme des services dans ces pays. D'après certains indicateurs, dans certains pays, la progression est due essentiellement à la croissance de services traditionnels comme le petit commerce et le transport urbain, voire à la croissance de l'économie informelle. D'ailleurs, l'importance relative des services publics tendrait à faire surestimer celle des activités tertiaires en général dans l'économie de certains pays en développement.

¹ Depuis 1998, les réunions d'experts de la CNUCED sont axées sur la santé, l'environnement, le tourisme, le transport aérien, le bâtiment, l'énergie et les services audiovisuels.

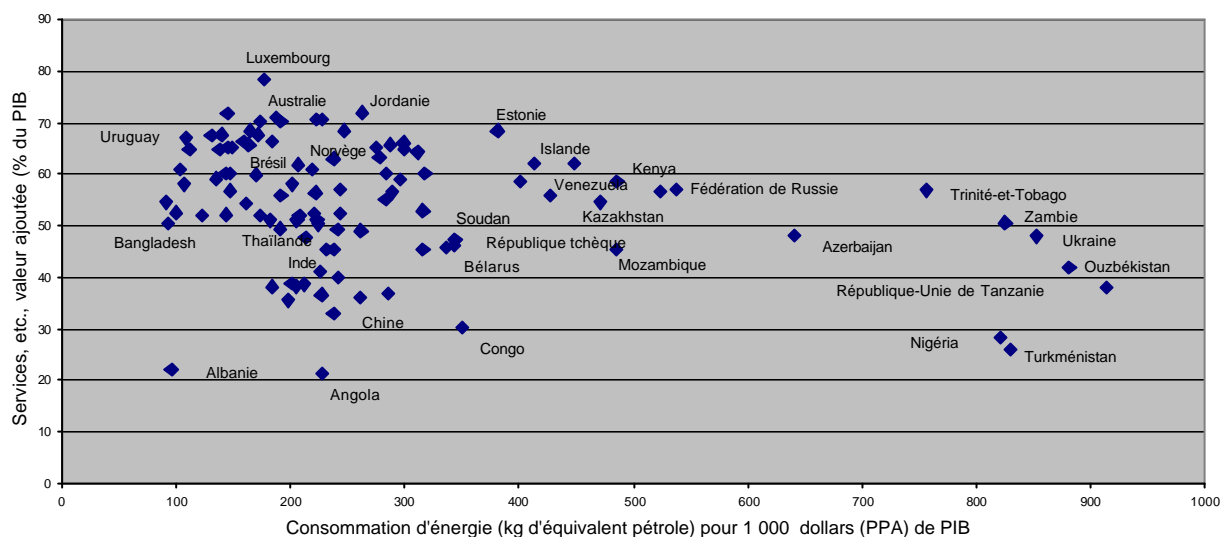
² La réunion la plus récente – l'Atelier sur les questions qui intéressent les pays africains dans les négociations de l'OMC sur les services - s'est tenue les 17 et 18 septembre 2002 au Palais des Nations, à Genève. Elle a bénéficié de contributions du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, du Consortium pour la recherche économique en Afrique et de l'Organisation mondiale du commerce.

3. Inversement, dans d'autres pays, un lien entre les services modernes et la «nouvelle économie» s'est instauré rapidement, et il constitue désormais un moyen de mesurer leur développement. Ainsi, un des principaux indicateurs du développement³ est la corrélation entre la valeur ajoutée au PIB par les services et la consommation d'énergie. Les pays qui ont un puissant secteur tertiaire en termes de valeur créée ont habituellement une plus faible consommation relative d'énergie, ainsi qu'il ressort du tableau 1. D'autres facteurs, comme l'emploi de techniques économes en ressources et le coût unitaire de l'énergie, peuvent être importants. Ainsi, le Nigéria figure dans l'angle inférieur droit du tableau, ce qui veut dire que, puisque c'est une économie riche en énergie, il a une forte consommation intérieure d'énergie et que le secteur des services est peu générateur de valeur ajoutée. Dans l'angle inférieur opposé du tableau, l'Albanie présente une faible consommation relative d'énergie mais aussi une faible valeur créée par le secteur tertiaire. En revanche, la Norvège, elle aussi exportatrice d'énergie qui a une faible consommation relative d'énergie, a créé des activités tertiaires qui sont une grosse source de valeur ajoutée pour l'économie.

4. Les contraintes imposées par les carences du cadre statistique international et l'absence d'indicateurs exacts permettant de mesurer les échanges de services tels qu'ils sont définis par l'AGCS n'ont permis d'utiliser que dans une mesure limitée l'information statistique. Nonobstant ces limitations, on peut en tirer des indications intéressantes qui montrent combien l'accès aux marchés étrangers demeure important pour les personnes physiques des pays en développement qui fournissent des services, et aussi combien le commerce des services peut être déterminant pour l'économie des pays en développement en général, et en particulier les petites économies insulaires et un certain nombre de pays moins avancés.

³ Il s'agit là d'un des Indicateurs du Millénaire, fondé sur des données fournies par la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale. Les seuls pays en développement qui figurent parmi les 20 pays qui ont une forte valeur ajoutée par les services et une faible consommation relative d'énergie sont l'Argentine, l'Uruguay, le Mexique, le Brésil, le Pérou et la Namibie.

Tableau 1
Rapport entre l'économie des services et la consommation d'énergie



5. Le commerce mondial des services commerciaux, mesuré par les données tirées de la balance des paiements, est demeuré inchangé pendant plus d'une décennie, représentant quelque 20 %⁴ du commerce total des biens et services. Les exportations de services commerciaux des pays développés d'Europe sont demeurées le double de celles de l'ensemble des pays en développement, ces dernières étant proches des exportations de l'Amérique du Nord. En revanche, les pays en développement sont demeurés d'importants marchés d'importation pour les services (les dix premiers importateurs en 2001 sont indiqués au tableau 2).

⁴ Les services commerciaux représentaient 16,2 % du commerce total en 1980, 19 % en 1990, 19 % en 2000 et 19,4 % en 2001. Les données de la présente section sont tirées du *Manuel de statistiques de la CNUCED*.

Tableau 2**Les dix principaux pays en développement importateurs de services, 2001**

Pays	Dollars É.-U. (millions)
Chine	36 435
République de Corée	32 591
Inde	23 689
Singapour	20 045
Mexique	16 520
Malaisie	16 268
Brésil	15 813
Thaïlande	14 484
Argentine	8 344
Arabie saoudite	7 165

Les pays les moins avancés (PMA) dans leur ensemble ne représentent que 0,4 % des exportations mondiales de services commerciaux et leurs importations ne sont que d'environ 1 %, soit à peu près équivalentes à celles du Portugal, mais les services représentent indiscutablement une part importante du commerce total de chacun d'eux. Les exportations de services commerciaux constituent 18 % du total des échanges des PMA (par comparaison avec la moyenne mondiale, qui est de 20 %). En outre, l'importance relative des importations de services commerciaux dans ces pays, qui est de 26 %, est supérieure en pourcentage à celle de l'ensemble des pays en développement (17 %) et de l'ensemble du monde (18 %).

Tableau 3

Commerce des marchandises et commerce des services, en valeur

Valeur totale des exportations de services	Valeur équivalente des principaux articles d'exportation, marchandises (en valeur, par ordre décroissant)	Valeur totale des importations de services	Valeur équivalente des principaux articles d'importation, marchandises (en valeur, par ordre décroissant)
Pays en développement		Pays en développement	
Services = 342 milliards de dollars É. -U.	Transistors	Services = 368 milliards de dollars É. -U.	Transistors
	Équipement de traitement automatique des données		Équipement de télécommunication
	Machines et appareils de bureau		Machines et appareils de bureau
	Équipement de télécommunication		Appareillages de commutation
	Véhicules automobiles pour le transport des personnes		Équipement de traitement automatique des données
	Vêtements pour dames, autres que de bonneterie		Machines électriques
Chine		Chine	
Services = 30 milliards de dollars É. -U.	Équipement de télécommunication	Services = 36 milliards de dollars É. -U.	Équipement de télécommunication
	Équipement de traitement automatique des données		Polymérisation
	Machines électriques		Autres machines
			Tubes et tuyaux en fonte et acier
Pays les moins avancés		Pays les moins avancés	
Services = 6 milliards de dollars É. -U.	Coton	Services = 13 milliards de dollars É. -U.	Tissus de coton
	Transactions spéciales		Tissus en fibres artificielles
	Légumes frais		Filés textiles
	Filés de textiles		Fonte, acier
			Riz
			Produits médicaux
			Chaux, ciment
			Véhicules automobiles pour le transport des personnes
			Tissus de bonneterie
			Camions
			Équipement de télécommunication
			Froment, non moulu
			Bateaux et navires
			Tubes et tuyaux en fonte et acier
	etc., total de 52 articles		

6. Le commerce des services gagne lentement du terrain en tant que facteur reconnu contribuant dans une large mesure aux performances de l'économie des pays en développement. La comparaison du tableau 3 montre pour l'année 2000 que le total des exportations/importations de services commerciaux était aussi élevé que la somme des principaux articles

d'exportation/importation énumérés, en valeur⁵. Pour l'ensemble des pays en développement, les recettes de l'exportation de marchandises provenaient essentiellement des produits suivants: transistors, équipement de traitement automatique des données, machines et appareils de bureau, équipement de télécommunication, véhicules automobiles pour le transport des personnes et vêtements pour dames. La valeur totale des gains acquis sur ces articles serait à peu près équivalente à celle des exportations de services commerciaux. De même, pour les importations, les marchandises énumérées dans le tableau correspondent en gros à la valeur des services. Il est intéressant de noter que pour les pays en développement, de nombreux articles parmi les principaux produits d'importation sont étroitement liés à l'économie des services, car ils sont souvent utilisés comme facteurs de production dans les branches d'activités tertiaires qui ont une forte composante de valeur ajoutée, telles que les télécommunications ou le traitement des données.

Tableau 4		
10 principaux pays destinataires d'envois de fonds de travailleurs émigrés 1999, en dollars É.-U. (millions)		
Pays	Valeur	Part des exportations totales
Inde	11 002	21 %
Mexique	5 909	4 %
Turquie	4 529	10 %
Portugal	3 320	10 %
Espagne	3 305	2 %
Égypte	3 235	22 %
Maroc	1 938	18 %
Bangladesh	1 797	29 %
Grèce	1 667	7 %
Jordanie	1 664	47 %

Tableau 5		
10 principaux pays d'origine des envois de fonds de travailleurs immigrés 1999, en dollars É.-U. (millions)		
Pays	Valeur	Part des importations totales
Etats-Unis	17 370	1,4 %
Arabie saoudite	13 977	31,4 %
Allemagne	3 656	0,6 %
France	2 875	0,8 %
Japon	2 720	0,7 %
Malaisie	2 038	2,7 %
Suisse	1 889	1,8 %
Koweït	1 731	14,6 %
Oman	1 438	25 %
Espagne	968	0,6 %

⁵ Ne sont pas compris le pétrole et les produits pétroliers. Tableau fondé sur la nomenclature à trois chiffres de la CTCI, rev. 2.

7. L'AGCS reconnaît l'importance pour de nombreux pays en développement du revenu créé à l'étranger par les personnes physiques qui sont leurs ressortissants, en incorporant le mouvement temporaire des personnes physiques qui fournissent des services comme une des formes d'échange de services, sous l'appellation «Mode 4». Les tableaux 4, 5 et 6 de la présente section montrent l'importance des recettes liées au Mode 4 et l'importance pour un certain nombre de pays, dont la plupart sont en développement, de disposer d'un accès prévisible et plus étendu aux marchés en Mode 4. Bien qu'elle ne permette pas de mesurer avec précision la valeur des échanges en Mode 4, cette information traduit amplement l'importance des mouvements temporaires de personnes physiques, y compris pour la prestation de services dans tout le secteur tertiaire, particulièrement pour les pays figurant dans les tableaux. Par suite de lacunes statistiques, toutes les données reproduites ici ne peuvent donner qu'une idée de l'avantage comparatif que possède tel ou tel pays. Le tableau sur les migrations comprend toutes les catégories de personnes physiques visées dans l'AGCS; il peut donc être utilisé comme indicateur de la direction des mouvements migratoires. Malgré l'importance commerciale du Mode 4 pour les pays en développement, aucun engagement spécifique n'a encore été pris dans les négociations au titre de l'AGCS concernant ces catégories de personnes.

Tableau 6

Importance des envois de fonds des travailleurs émigrés

Envois de fonds reçus, en pourcentage du PIB, 1999		Envois de fonds, en dollars É.-U. par habitant, 1999	
Pays	Valeur	Pays	Valeur
Jordanie	22	Jordanie	348
Samoa	21	Portugal	332
Yémen	19	Jamaïque	282
Albanie	12	Barbade	269
El Salvador	11	El Salvador	267
Jamaïque	11	République dominicaine	223
Nicaragua	10	Grèce	184
Cap-Vert	9	Albanie	157

Tableau 7

**Classement des pays selon leur coefficient de dépendance
par rapport aux exportations de services**

Dix pays ayant le coefficient le plus élevé		Dix pays ayant le coefficient le plus bas	
Pays	Coefficient	Pays	Coefficient
Luxembourg	125	Soudan	1,9
Antigua-et-Barbuda	101	Japon	2
Sainte-Lucie	79	Iran, Rép. islamique d'	2,2
Vanuatu	76	Venezuela	2,3
Dominique	75	Argentine	2,46
Saint-Vincent-et-les Grenadines	71	Brésil	2,48
Grenade	69	Burundi	3
Barbade	69	Bangladesh	3,4
Fidji	68	Mexique	4
Seychelles	67	Colombie	4,1

8. Un indicateur révélateur est notamment le «coefficient de dépendance par rapport aux exportations de services» du tableau 7⁶. Il montre dans quelle mesure l'économie locale des services est axée sur l'exportation et tributaire de l'exportation. Des pays ayant un secteur des services puissant ne sont pas toujours fortement orientés vers l'exportation, en termes relatifs, alors que de petites économies en développement, et notamment insulaires, peuvent être tributaires dans une mesure déterminante de l'exportation de services commerciaux. Ainsi, le Luxembourg ou Antigua-et-Barbuda non seulement ont une économie fondée sur les services, mais l'importance de leurs branches d'activités tertiaires orientées vers l'exportation est supérieure à la contribution de ces activités à l'économie locale. Le phénomène est peut-être dû au fait que leurs exportations de services comportent une forte proportion de services de haute valeur importés. Les économies insulaires, y compris celles des pays les moins avancés, se sont développées essentiellement comme des économies de services axées sur les activités touristiques; le succès de Maurice en est un exemple notoire; Maurice figure au quinzième rang pour le coefficient de dépendance. Un autre élément intéressant se dégage de la partie inférieure du tableau, qui comprend deux types de pays très différents: ceux qui ont de fortes exportations de services, en valeur, et où les services apportent une grande valeur ajoutée à l'économie, mais où le poids relatif du secteur d'exportation de services dans l'économie locale des services est insignifiant; inversement, il y a aussi des pays qui ont un secteur faible des services, qu'ils soient destinés à l'exportation ou au marché local. Chose remarquable, des pays d'économie forte

⁶ Source des données: FMI, Banque mondiale. Information disponible pour 123 pays et territoires; lorsque les données ne sont pas disponibles, par exemple pour les États-Unis et le Canada, les chiffres sont fondés sur les statistiques de 1999.

comme l'Australie (au rang 105), la Chine (au rang 97), l'Allemagne (au rang 102) ou l'Inde (au rang 100) apparaissent aussi au bas du classement sur lequel le tableau 7 est fondé.

II. FAVORISER AU MAXIMUM LE DÉVELOPPEMENT GRÂCE AU COMMERCE DES SERVICES: L'APPROCHE PAR SECTEUR

9. L'objet de la présente analyse est de recenser les éléments clefs intéressant la réalisation des objectifs de développement propres à chaque secteur, ainsi que les conditions *sine qua non* à remplir pour faciliter l'accès des fournisseurs originaires des pays en développement aux marchés en libéralisant ceux-ci conformément à l'article IV de l'AGCS. Les secteurs examinés ci-après sont ceux dans lesquels les pays en développement disposent de capacités d'exportation bien établies, ou potentielles, et dont la libéralisation progressive suivant les orientations envisagées pourrait offrir les moyens de mettre effectivement en œuvre l'article précité.

A. Services de construction

10. Pour renforcer l'offre tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, les pays en développement doivent être en mesure d'améliorer en permanence leurs moyens technologiques. Les politiques correspondantes doivent, entre autres choses, prévoir un financement suffisant des travaux de recherche-développement. En instaurant un dialogue entre toutes les parties prenantes des secteurs privé et public, les pays en développement pourront introduire des mesures efficaces, d'ordre budgétaire notamment, qui épargnent aux entreprises de construction une fiscalité excessive au niveau intérieur et évitent le prélèvement de droits de douane élevés sur les équipements essentiels. Ils peuvent en outre veiller à ce que les cabinets d'architectes et les bureaux d'études locaux participent réellement aux travaux de construction liés aux programmes sociaux, qu'il s'agisse du logement, de l'énergie, de projets industriels ou d'aménagements d'infrastructure. Il faudrait également qu'ils s'efforcent d'améliorer leurs capacités en mettant en place des associations professionnelles locales et régionales et de créer, s'il y a lieu, un mécanisme de reconnaissance effective des qualifications des spécialistes et des entreprises, reposant sur la mise en œuvre progressive de normes internationales.

11. Les pays en développement auraient besoin de temps pour établir les dispositifs institutionnels et juridiques nécessaires à un contrôle et une réglementation efficaces du secteur des services de construction et pour supprimer les obstacles d'ordre bureaucratique. De tels dispositifs seraient un gage de transparence dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et pourraient en même temps constituer un mécanisme d'arbitrage pour régler les différends.

12. Une participation accrue des pays en développement au commerce international des services nécessite la prise en compte de diverses préoccupations. Le *transfert de technologie* pourrait être facilité dans la mesure où des associations et des coentreprises font l'objet de réglementations nationales, en permettant à des entreprises locales d'intervenir dans la conception et l'exécution de projets de construction. Dans la plupart des pays, les *réglementations locales relatives à la reconnaissance des qualifications*, tout comme l'adhésion obligatoire à des associations professionnelles, posent des difficultés aux spécialistes de pays en développement. Dans bien des cas, ces difficultés sont exacerbées par les exigences de nationalité et de résidence ainsi que par des prescriptions particulières découlant des procédures d'attribution des marchés publics. *L'admission dans un pays de fournisseurs étrangers de*

services est souvent assujettie à des conditions de visa et de résidence et à une évaluation des besoins de l'économie, même pour des travaux de courte durée en rapport avec un projet; il arrive fréquemment que les critères en fonction desquels sont délivrés les visas et permis de travail manquent de transparence et pénalisent apparemment les ressortissants de pays en développement. Il a été proposé d'introduire un «visa AGCS» permettant de garantir l'accès aux marchés dans le cas du quatrième mode de fourniture des services (mouvement de personnes physiques). La *demande liée aux marchés publics* représente d'après des estimations près de la moitié de la demande totale de services de construction. Il faudrait veiller à la transparence des règlements relatifs à l'attribution des marchés dans le cas de projets bénéficiant d'un financement multilatéral et prendre dûment en considération les entreprises des pays en développement. L'harmonisation des règles applicables aux marchés publics ne devrait pas influencer sur la formulation des politiques nationales axées sur le développement de tel ou tel secteur. Les *subventions et aides de l'État* sont largement employées pour renforcer la compétitivité des entreprises dans les pays développés. Elles comprennent des subventions directes en faveur de la recherche-développement, l'acquisition de biens d'équipement, des aides financières directes, des crédits à l'exportation pour la réalisation d'études de faisabilité, des garanties de l'État et des garanties publiques en faveur de prêts accordés par des banques privées, des crédits à l'exportation finançant les coûts d'exploitation de tel ou tel projet, des exonérations fiscales et un partage du risque par les pouvoirs publics, y compris la garantie d'un certain pourcentage de bénéfice à l'entreprise de BTP. Les pays en développement ne peuvent pas offrir l'équivalent des subventions mises à la disposition des entreprises des pays développés, souvent renforcées par l'aide liée prescrite dans le cas de ressources multilatérales. *Une attention particulière devrait être accordée aux PMA* pour tenir compte des asymétries dues à la taille de leur marché, à leurs faiblesses structurelles et à leurs capacités humaines limitées, se traduisant par un problème d'offre qui les empêche de répondre à la demande de services même sur leur marché intérieur.

B. Services énergétiques

13. Une place centrale revient à l'énergie dans la réalisation du faisceau d'objectifs d'ordre économique, social et environnemental par lequel passe un développement humain durable, tandis que les services énergétiques concourent de manière déterminante à assurer l'accès effectif à l'énergie indispensable au développement. Les pays en développement sont ainsi confrontés à la gageure consistant à se procurer un accès fiable et effectif à l'énergie en tablant sur un accroissement des services énergétiques disponibles. Pour que le lien entre l'accès aux marchés et le développement soit clairement établi, l'accès aux marchés énergétiques des pays en développement pourrait être subordonné au transfert de technologie et de savoir-faire en matière de gestion, à l'adhésion des fournisseurs étrangers aux obligations de service public et à la mise en place d'alliances entre les entreprises étrangères et les entreprises locales, y compris les petites et moyennes entreprises (PME). Ces principes pourraient être pris en compte en tant qu'engagements additionnels négociés dans le secteur considéré. Dans ce contexte, les pays en développement devraient créer un environnement favorable aux fournisseurs tant étrangers que locaux en mettant en place un cadre réglementaire transparent qui garantisse aux exploitants des conditions équitables de concurrence, notamment pour l'accès au réseau énergétique national.

14. Vu que la valeur ajoutée dégagée dans la filière énergétique est imputable aux services, il appartient aux pays en développement de s'approprier une part accrue de ce type de commerce. Le mode 1 concerne particulièrement le négoce et le courtage en ligne et les services spécialisés susceptibles d'être fournis par voie postale ou messagerie électronique (services de consultant et services juridiques, par exemple). Il s'applique également aux services liés au transport transfrontière d'électricité par réseaux interconnectés et de gaz par gazoduc. Le mode 3 revêt une importance déterminante puisqu'il englobe différentes formes de présence commerciale à l'étranger. Le mode 4 couvre le mouvement de spécialistes fournissant des services techniques et des services dans le domaine de la gestion ainsi que le mouvement des travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés nécessaires par exemple à la construction ou à la réparation des installations et des réseaux. Parmi les obstacles au commerce propres aux modes 1 et 3, il convient de mentionner l'accès limité au réseau en raison des droits exclusifs et monopoles préexistants, ainsi que l'application de tarifs de transport inéquitables ou opaques. Concernant le mode 1, les obstacles comprennent l'assujettissement du négoce transfrontière à une présence commerciale et les restrictions au transfert transfrontière de capitaux aux fins du financement de transactions liées à l'énergie. Les limites propres au mode 3 comprennent également l'opacité des cadres réglementaires et les restrictions applicables au régime de propriété et de contrôle des services publics de distribution. S'agissant du mode 4, parmi les obstacles figurent les difficultés éprouvées à obtenir visa et permis de travail, la non-reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, la limitation de la durée du séjour des experts étrangers et le critère des besoins économiques.

15. Le secteur des services énergétiques se subdivise en différents segments, en fonction de la source d'énergie (pétrole, gaz naturel et énergie hydraulique, par exemple), de la place de ces services dans la chaîne énergétique (services liés à l'extraction, au transport et à la distribution, par exemple) et de leur contribution aux principales activités de la chaîne (services «essentiels» et «non essentiels»). Ce cloisonnement doit être pris en considération dans les négociations en cours sur les services.

C. Services environnementaux

16. Vu le lien étroit existant entre les services environnementaux et le développement durable, les pays en développement peuvent avoir intérêt à en tenir compte en imposant aux entreprises de ce secteur différentes obligations: accomplissement d'une mission de service public, transfert de technologie et de savoir-faire en matière de gestion aux entreprises locales, formation de personnel et part minimum d'éléments d'origine locale. Les pouvoirs publics peuvent en outre envisager de fixer un prix maximal que les consommateurs auront à acquitter, ou exiger qu'une part des bénéfices soit réinvestie dans l'infrastructure.

17. L'accroissement des capacités dans le secteur des services environnementaux peut rendre les pays en développement mieux à même d'exporter des services spécialisés dans ce domaine. Cela peut également les aider à mieux se conformer aux prescriptions en matière d'environnement sur les marchés d'importation, à devenir des destinations plus attrayantes pour les investissements étrangers directs, à accéder plus facilement au capital et à renforcer d'autres secteurs de leur économie, comme le tourisme.

18. Dans le cas des services environnementaux, les modes de fourniture privilégiés sont la présence commerciale (mode 3) et la présence de personnes physiques (mode 4). Cependant, la fourniture transfrontière (mode 1) est aujourd'hui possible grâce à l'informatique pour certains services «non essentiels». Il semble y avoir des possibilités de consommation à l'étranger (mode 2), par exemple pour certains services liés à l'éducation ou au transport et à la manutention des déchets.

19. La réglementation contraint souvent les sociétés du secteur environnemental à obtenir de nombreux permis pour pouvoir exercer leurs activités, permis qui peuvent être révoqués, modifiés ou refusés. Les prescriptions concernant les documents et l'information à fournir ainsi que les essais à effectuer pour obtenir les autorisations nécessaires peuvent empêcher les entreprises étrangères de fournir leurs services en temps voulu. La législation peut aussi établir un régime de responsabilité objective (en particulier pour le transport, le traitement et l'élimination des déchets) qui constitue un obstacle pour les petites entreprises ou les sociétés ayant peu d'expérience dans ce domaine, ce qui peut être le cas des sociétés des pays en développement. Le marché de l'assurance responsabilité en matière d'environnement est encore embryonnaire: quelques compagnies seulement offrent une couverture limitée, à des conditions restrictives et moyennant des primes élevées.

20. La classification actuelle des services environnementaux mérite sans doute une analyse et des échanges de vues complémentaires au niveau multilatéral en vue de mieux tenir compte de l'évolution du marché et d'obtenir des engagements constructifs dans les négociations. L'effet exercé sur le commerce par des engagements de libéralisation dans le secteur des services environnementaux pourrait être accentué par des mesures visant à libéraliser d'autres branches des services (conseil, ingénierie, construction, gestion, questions juridiques, comptabilité, etc.). La question de la classification à établir dans ce secteur doit donc être abordée. La Déclaration ministérielle de Doha prescrit, au paragraphe 31 iii), l'ouverture de négociations ayant pour objet de réduire ou d'éliminer les obstacles tarifaires et autres visant les biens et services environnementaux afin de renforcer le soutien mutuel du commerce et de l'environnement. Les préoccupations exprimées par la société civile quant à l'extension du champ d'application de l'AGCS aux services de base devront sans doute être dûment prises en considération.

D. Services de santé

21. Le commerce des services de santé devrait encourager la réalisation des objectifs poursuivis par la politique de santé publique, à savoir l'accès équitable aux soins de santé, la qualité du service et l'utilisation efficace des ressources. Par *accès équitable*, on entend l'utilisation des services de santé dans des conditions d'égalité pour satisfaire un même besoin, principe qui va de pair avec celui de l'*équité verticale*, selon lequel les usagers versent une contribution correspondant à leur capacité économique. La *qualité* s'entend du niveau des soins de santé fournis par le système. L'*efficacité* est liée à l'affectation optimale des ressources, y compris dans le cadre du commerce international.

22. Le rôle croissant joué par secteur privé a élargi les possibilités offertes en matière de commerce même des services de santé. De nombreux pays en développement considèrent ce type de commerce comme un moyen d'augmenter leurs recettes tout en étoffant et en modernisant leur système national de santé. La croissance du commerce des services de santé est étroitement liée à la libéralisation d'autres secteurs, tels que l'assurance. Les PMA se heurtent

à des problèmes particuliers, notamment l'exode de spécialistes qualifiés et les sorties de ressources financières qui accompagnent le mouvement transfrontière de patients. Dans certains pays en développement, la privatisation du secteur de la santé a créé un système à deux niveaux, les soins de qualité supérieure étant réservés aux patients les plus nantis, notamment aux patients étrangers. Compte tenu de ce qui précède, il importe au plus haut point que les gouvernements adoptent à l'échelon international un ensemble complet de mesures positives (qui s'ajouteraient aux exceptions existantes) en vue de préserver l'intégrité des systèmes nationaux de santé de la même façon que des règles de prudence visent à préserver l'intégrité du système financier. Un tel cadre peut faciliter la libéralisation progressive du commerce international des services.

23. Le commerce régional des services de santé joue un rôle particulièrement important en raison des affinités culturelles et linguistiques. Il peut être encouragé par différents moyens: suppression de l'obligation d'obtenir un visa et des restrictions à la circulation des personnes physiques en tant que patients et fournisseurs de services; mise en place de programmes d'études communs au niveau régional pour les spécialistes de la santé; assouplissement des prescriptions relatives à l'obtention de permis et d'agrément pour les organismes régionaux de santé; et ouverture des procédures de passation des marchés publics à l'échelle de la région.

24. Le commerce des services de santé offre des perspectives dans tous les modes de fourniture prévus dans l'AGCS. Dans la fourniture *transfrontière* (télémédecine), l'accès à la technologie à des conditions abordables est d'une importance primordiale, tout comme une interconnexion satisfaisante avec les services des réseaux de télécommunication, les services spécialisés tant médicaux que non médicaux et les services informatiques. Il est en outre indispensable de pouvoir accéder à la technologie médicale aux conditions du marché, ainsi qu'aux réseaux d'information et aux circuits de distribution en matière de santé. Concernant la consommation à l'étranger, de nombreux pays en développement orientent leurs efforts vers le «tourisme de la santé» en tant que stratégie visant à diversifier les exportations de services en fonction de leur patrimoine naturel, des conditions climatiques, de l'infrastructure matérielle, de la présence de spécialistes hautement qualifiés dans les professions médicales et paramédicales et de la technologie médicale spécialisée disponible. La non-transférabilité de l'assurance maladie est une des principales difficultés qui empêchent les pays en développement de dispenser des services de santé à des patients étrangers.

E. Services touristiques

25. La question de la concurrence et le régime applicable aux comportements anticoncurrentiels sont au cœur des problèmes d'efficacité, de viabilité et de pérennité du tourisme dans les pays en développement. La capacité de ces pays de prendre de tels aspects en considération et d'en conjurer les effets est d'une importance déterminante. Or, les pays en développement sont d'autant moins en mesure de combattre ou de prévenir les pratiques concurrentielles dans le secteur du tourisme que le dispositif juridique interne en matière de concurrence est défaillant ou incomplet et que des disciplines et mécanismes multilatéraux font défaut dans le cadre de l'AGCS⁷. Les pratiques d'éviction et les comportements anticoncurrentiels observés dans le tourisme international pèsent sur la viabilité économique de l'activité touristique dans les pays en développement; se traduisant par une asymétrie des

⁷ Notamment à l'article IX.

avantages commerciaux et un renforcement de l'effet d'«évaporation». Ces éléments contribuent du même coup à réduire les effets positifs d'entraînement et de multiplication inhérents au tourisme et affaiblissent l'assise financière des entreprises et la mesure dans laquelle les pays peuvent affecter les ressources nécessaires au maintien et à l'amélioration de l'infrastructure de base et des normes de qualité pour répondre comme il convient aux conditions de la concurrence et à la demande internationale.

26. Le développement du tourisme international repose sur une commercialisation efficace des produits touristiques auprès des consommateurs dans les pays dont émane la demande. Les réseaux mondiaux d'information et de distribution jouent un rôle de premier plan dans ce secteur vu qu'ils mettent en relation acquéreurs et producteurs de produits touristiques. Le système informatisé de réservation (SIR), le système mondial de distribution (SMD) et l'Internet constituent l'ossature des réseaux mondiaux d'information, qui fournissent aux compagnies aériennes, aux organisateurs et agences de voyages et aux autres entreprises spécialisées dans le tourisme les infrastructures et les installations de gestion de réseau nécessaires pour traiter et obtenir des informations, effectuer des réservations et commercialiser des produits touristiques. Le fonctionnement des réseaux de SMD se heurte à de multiples obstacles et embûches, notamment: a) la répartition inéquitable des droits d'accès; b) les restrictions à l'affichage de l'information; c) le fait que les pratiques monopolistiques influent sur le coût des services; d) le principe de neutralité et la réglementation; enfin, e) l'écart technologique entre les utilisateurs.

27. La viabilité (économique, sociale, culturelle et environnementale) du tourisme occupe une place centrale dans les politiques intérieures et les impératifs de développement des pays en développement. Diverses préoccupations, mises en évidence dans les négociations en cours sur l'AGCS, ont été exprimées à cet égard, concernant notamment: a) la portée et la cohérence des engagements à prendre dans toutes les activités touristiques définies par le Compte satellite du tourisme; b) la prévention des comportements abusifs et des pratiques anticoncurrentielles des fournisseurs intégrés dominants sur les marchés d'origine; c) l'obtention et l'utilisation effectives de l'information dans des conditions non discriminatoires; d) la mise en place du cadre nécessaire à un développement durable du tourisme; et e) la préservation de la viabilité écologique du tourisme et du patrimoine culturel.

III. ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE DES SERVICES DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS SUR L'AGCS

28. Selon la Déclaration ministérielle de Doha de l'OMC, qui fixe le calendrier applicable à l'échange de demandes et d'offres conformément aux Lignes directrices et procédures pour les négociations sur le commerce des services⁸ établies en vertu du paragraphe 3 de l'article XIX de l'AGCS, «les membres de l'OMC présenteront des demandes initiales d'engagements spécifiques, d'ici au 30 juin 2002 et des offres initiales d'ici au 31 mars 2003». Les négociations doivent ménager aux différents pays en développement une flexibilité appropriée pour qu'ils puissent ouvrir moins de secteurs, libéraliser moins de types de transactions, élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de la situation de leur développement et,

⁸ Adoptées par le Conseil du commerce des services le 28 mars 2001.

lorsqu'ils accorderont l'accès à leurs marchés, assortir un tel accès de conditions visant à atteindre les objectifs mentionnés à l'article IV de l'AGCS. Dans leur majorité, les pays en développement n'ont pas encore présenté leurs demandes initiales à leurs partenaires commerciaux, ce qui montre les difficultés que bon nombre d'entre eux rencontrent dans l'élaboration de ces demandes. Certains ont fait état des problèmes suivants: a) difficultés liées à la définition des objectifs de politique nationale et contraintes du côté de l'offre; b) méconnaissance des atouts potentiels; c) pénurie de ressources humaines; d) complexité de la tâche consistant à déterminer leurs intérêts commerciaux concrets dans le secteur des services (principale raison pour laquelle ils n'ont pas pu présenter leurs demandes initiales); et e) compréhension insuffisante des dispositions de l'AGCS. Vu le calendrier convenu pour les négociations, l'élaboration des demandes initiales d'engagements spécifiques revêt un caractère prioritaire pour les pays en développement. Tous sont concernés par les négociations: négocier est pour eux le seul moyen possible de favoriser et de garantir leur participation croissante au commerce des services.

29. Cependant, comme les réunions d'experts de la CNUCED l'ont toutes fait ressortir à diverses reprises, le problème que représente l'octroi aux fournisseurs de services des pays en développement d'une part croissante du marché ne saurait être réglé uniquement en négociant des engagements relatifs à l'accès aux marchés et au traitement national. De fait, lors de la plupart de ces réunions, les experts ont relevé des problèmes qui vont au-delà de l'accès aux marchés et qui diffèrent d'un secteur à l'autre. Remédier aux contraintes existant du côté de l'offre et renforcer les capacités restent des tâches prioritaires. Il faut, d'une part, créer et maintenir les conditions nécessaires sur les marchés des pays en développement pour répondre aux besoins de développement et, de l'autre, créer et maintenir les conditions nécessaires sur les marchés des pays développés pour offrir des possibilités équitables et préférentielles aux fournisseurs des pays en développement.

30. Les experts ont également constaté que le commerce intéressant tel ou tel marché de services pouvait être contrecarré par les difficultés d'accès à d'autres marchés de services (cas des services de transport aérien dans le tourisme, par exemple). Il serait utile que les pays en développement se fondent, aux fins d'analyse, sur des groupements indicatifs de certains services apparentés. Cela étant, il faut veiller à ce que la souplesse ménagée aux pays en développement pour qu'ils puissent suivre un processus de libéralisation progressive de différents secteurs et sous-secteurs selon leurs particularités n'en pâtisse pas. Les pays en développement pourraient par exemple se fonder sur une liste de services apparentés dans le secteur de l'énergie, vu que les services énergétiques ne font même pas l'objet d'une classification distincte dans la nomenclature actuelle. Ils pourraient en outre recourir à une telle démarche pour recenser les *conditions spécifiques* propres à chacun des secteurs de services apparentés, notamment en demandant à leurs partenaires commerciaux de prendre des engagements additionnels aux fins de l'application de l'article IV de l'AGCS.

31. La position courante selon laquelle les conditions nécessaires à une participation croissante des pays en développement doivent être et leur seront accordées au cas par cas dans le cadre de négociations bilatérales est contredite par les déséquilibres constatés en matière de pouvoir de négociation. Le fait de s'en remettre exclusivement aux solutions bilatérales ne permettrait pas d'obtenir le résultat souhaité s'agissant d'obtenir un traitement préférentiel pour les services et les fournisseurs de services des pays en développement. Ceux-ci peuvent tenter d'introduire l'approche dite de la «demande type», comportant des éléments axés sur le développement et

consistant à solliciter de la part des pays développés des engagements d'ouverture des marchés conformément aux articles IV et XIX:2 de l'AGCS. À cet effet, les pays en développement peuvent continuer à déterminer les conditions nécessaires par secteur pour améliorer leur participation dans certaines branches, et proposer que des disciplines supplémentaires soient envisagées et négociées. Il est manifestement difficile d'élaborer des dispositions globales en faveur des pays en développement sans parvenir au plus faible dénominateur commun: autrement dit, ces pays peuvent obtenir un meilleur résultat en matière d'accès aux marchés en se concentrant sur des secteurs déterminés. En revanche, des dispositions plus détaillées pourraient être négociées dans un contexte sectoriel pour faire en sorte que la flexibilité prévue par l'AGCS ne soit pas remise en cause dans le cadre des négociations bilatérales.

32. Pour que les pays en développement s'intègrent durablement et effectivement dans les processus de libéralisation de l'économie mondiale, il faut créer des cadres directifs et réglementaires propices aux niveaux tant national qu'international. Un commerce équitable n'est guère envisageable sur des marchés imparfaits, où l'information n'est pas mise à la disposition de tous dans des conditions d'égalité, où les acteurs dominants imposent leurs propres conditions commerciales et où les autres intervenants n'ont aucun moyen de remédier aux pratiques anticoncurrentielles. Parmi tous ces sujets de préoccupation, l'asymétrie des niveaux de développement et la faiblesse de nombreux pays en développement dans le commerce mondial des services sont les principaux problèmes à examiner. Sur la base d'une analyse sectorielle, la présente note a fait ressortir les conditions dans lesquelles les pays en développement peuvent espérer tendre à une croissance équilibrée et contracter des obligations spécifiques qu'ils puissent honorer. L'environnement intérieur est dans une large mesure ouvert dans les pays en développement, mais leurs fournisseurs de services ne bénéficient pas réellement des mêmes possibilités sur les marchés des pays développés. Une libéralisation plus poussée suivant les modalités traditionnelles n'est guère susceptible de procurer des avantages probants ni de contribuer à une croissance équilibrée des pays en développement si les questions énumérées ci-après ne sont pas dûment prises en compte dans les négociations.

33. Les négociations devraient viser à atteindre effectivement les objectifs de l'article IV de l'AGCS et à atténuer le déséquilibre actuellement constaté en matière d'engagements en privilégiant la libéralisation de l'accès aux marchés dans les secteurs et modes de fourniture qui intéressent les exportations des pays en développement. Il est à noter que ceux-ci doivent déterminer leurs intérêts nationaux, d'où un examen du cadre directif/réglementaire existant et la mise en place d'un mécanisme consultatif intérieur efficace pour aider à définir des objectifs nationaux, ce qui devrait sans doute se traduire par une réforme des politiques ou de la réglementation. Les intérêts nationaux recensés serviraient de base à la stratégie de négociation et à la formulation des demandes et des offres de ces pays. Certains des intérêts en cause sont pris en compte dans les propositions avancées par les pays en développement.

34. Il faudrait élaborer des mécanismes garantissant l'applicabilité de l'article IV et veiller à ce que les dispositions relatives aux pays en développement, notamment l'annexe sur le mouvement des personnes physiques, soient clairement comprises afin d'assurer un accès effectif aux marchés suivant le mode 4. Un mécanisme de suivi et de notification devrait être établi pour faire

en sorte que l'obligation énoncée à l'article IV soit mise en œuvre⁹. Selon cet article, les pays développés membres doivent prendre des engagements spécifiques visant à renforcer la capacité nationale des pays en développement de fournir des services ainsi que l'efficacité et la compétitivité de ce secteur, entre autres choses par un plus large accès à la technologie et l'amélioration de leur accès aux circuits de distribution et aux réseaux d'information. Les pays développés pourraient adopter des mesures positives pour donner effet à l'article IV, par exemple en encourageant l'investissement dans les secteurs de services des pays en développement, le transfert de technologie et l'accès aux circuits de distribution et aux réseaux d'information par des incitations - telles que des avantages fiscaux - en faveur des entreprises qui investissent et facilitent l'accès à la technologie, aux circuits de distribution et aux réseaux d'information dans les pays en développement. Il faudrait aussi conférer un caractère opérationnel aux points de contact pour qu'ils soient entièrement fonctionnels, dûment financés, suffisamment connus et liés à des fournisseurs de services de pays en développement, tout en diffusant activement des renseignements sur les marchés.

IV. GÉRER LE PROCESSUS DE DEMANDES ET D'OFFRES

35. En vue d'améliorer les capacités des pays en développement et de mieux cerner leurs besoins, leurs connaissances et leur degré de préparation à la phase actuelle des négociations, la CNUCED a adressé à des pays en développement choisis au hasard dans différentes régions des questionnaires leur demandant de communiquer des informations sur les modalités de coordination intergouvernementale et de concertation avec les parties prenantes. Treize réponses ont été reçues jusqu'ici de pays portant un intérêt concret aux négociations. Même si cette enquête n'offre pas une base suffisamment large pour en dégager des conclusions sur la façon dont la phase des demandes et des offres est actuellement traitée dans les négociations, elle donne un bon aperçu des différents moyens employés par les pays en développement pour remédier aux problèmes qui se posent dans les négociations sur les services et fait également apparaître les préoccupations communes qui émergent. Des renseignements ont en outre été recueillis grâce aux contacts liés aux activités d'appui analytique et d'assistance technique que la CNUCED a établis avec les administrations centrales et les négociateurs commerciaux à Genève.

A. Coordination intragouvernementale

36. Tous les pays qui ont répondu au questionnaire disposent d'un organisme chargé au premier chef des négociations de l'OMC ou des négociations sur l'AGCS. Ils ont également mis en place des groupes de travail pour aider à coordonner la position du gouvernement aux fins des négociations. Les consultations tenues au sein du gouvernement se sont fondées principalement sur des exposés de l'organisme chef de file, suivis de la présentation des documents servant de base aux discussions; tandis que le processus de coordination entre Genève et les capitales reposait essentiellement sur l'échange de rapports, des retours d'information et les comptes

⁹ Un groupe de pays en développement (Bolivie, Barbade, Colombie, Cuba, Équateur, Nicaragua et Pérou) a proposé un mécanisme de suivi de l'article IV permettant de procéder à l'examen et à l'évaluation convenus par les membres de l'OMC au paragraphe 15 des lignes directrices pour les négociations, des repères spécifiques étant définis afin d'évaluer et d'étudier l'état d'avancement des négociations. De tels repères comprendraient notamment un examen des offres à la lumière des objectifs de l'article IV.

rendus pertinents des réunions envoyés de Genève aux administrations centrales. Le principal problème auquel s'est heurté ce processus de coordination est le manque de ressources et la méconnaissance de l'AGCS. L'assistance technique a été jugée primordiale pour mieux comprendre cet accord, mais l'insuffisance des ressources locales a contribué aux difficultés rencontrées dans la mise en pratique des connaissances correspondantes et leur diffusion parmi les organismes gouvernementaux. Les pays en développement ont eu du mal à procéder au niveau national à une évaluation du commerce des services dans le contexte de l'AGCS et à mesurer l'incidence de la libéralisation des services sur leur économie. Les efforts entrepris par la CNUCED dans le cadre de programmes d'assistance technique relatifs aux services financés par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains et ses programmes de renforcement des capacités dans les administrations centrales et au niveau régional sont des éléments importants pour s'atteler à pareille entreprise et étoffer la coordination intergouvernementale.

B. Consultations avec les parties prenantes au niveau intérieur

37. Tous les pays ayant répondu au questionnaire ont fait savoir qu'ils avaient entrepris un processus de consultations avec les milieux professionnels qui supposait en général l'intervention de groupes consultatifs sectoriels structurés. Y participaient des associations professionnelles, un organe national représentant le secteur des services, des syndicats et les personnes intéressées. Des projets de notes de synthèse nationales et des propositions de négociation des membres de l'OMC servaient de base aux consultations. Le processus de coordination s'est heurté à différents problèmes, notamment la pénurie de ressources, le manque de coopération des secteurs de services et la méconnaissance de l'AGCS par les parties prenantes locales. Les récents efforts de la CNUCED visant à remédier à ces problèmes en organisant des séminaires et ateliers de formation ont été grandement appréciés.

C. Observations préliminaires concernant les besoins immédiats des pays en développement

38. Les échanges de vues et de données d'expérience auxquels ont donné lieu les séminaires et ateliers se sont avérés efficaces pour faire œuvre de sensibilisation et d'information dans ce domaine. L'AGCS s'appliquant à tous les secteurs de services, il a semblé indispensable de consacrer suffisamment de temps et d'attention à ce sujet sur une base sectorielle. Cependant, il s'est avéré encore plus nécessaire d'intervenir dans des domaines qui permettraient aux pays en développement de mieux comprendre leurs intérêts en matière de négociation. La formation de négociateurs et la réalisation d'études sur les atouts respectifs des pays en développement dans le commerce des services ont été jugées particulièrement importantes. Des travaux analytiques sur des questions intéressant des secteurs et des pays donnés ont été effectués en vue de favoriser une meilleure compréhension du commerce des services dans le cadre des activités d'assistance technique de la CNUCED, notamment au titre des «initiatives de négociation» et du programme de diplomatie commerciale. Une alliance des secteurs de services aiderait également à coordonner et à cibler les efforts du gouvernement concernant l'AGCS. En créant un organe ou un bureau chargé des services, le gouvernement serait en outre mieux en mesure de garantir la continuité des connaissances relatives à l'AGCS et de concentrer les efforts et les compétences sur les moyens d'évaluer et de mesurer l'incidence de la libéralisation du commerce des services. Une assistance ultérieure serait particulièrement utile si elle était principalement axée sur la

façon de tirer parti des consultations pour définir les intérêts nationaux dans le processus d'offres et de demandes et d'aider toutes les parties prenantes des pays en développement à mieux comprendre l'AGCS.

V. PRINCIPAUX PROBLÈMES AFFECTANT LE COMMERCE DES SERVICES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

39. Dans toutes les réunions d'experts, un certain nombre d'éléments communs ont été relevés comme intéressants pour accroître la participation des pays en développement au commerce mondial des services. Certains de ces éléments font obstacle à l'accès aux marchés, tandis que d'autres sont des facteurs qui affectent la qualité des prestations des fournisseurs de services. Certains de ces problèmes exigent des solutions nouvelles visant à éviter d'affaiblir les engagements pris dans d'autres secteurs.

40. *Accès à la technologie.* Ce facteur demeure un des problèmes clefs pour la fourniture de services par les pays en développement. Compte tenu de l'expérience acquise dans les secteurs du bâtiment et de l'énergie, on s'aperçoit que le transfert de technologie peut être encouragé par une réglementation étatique appropriée. Des coentreprises avec des partenaires de pays développés et des prescriptions en matière d'apport local et de formation professionnelle sont apparues comme favorisant le transfert de technologie aux entreprises de pays en développement et l'acquisition par elles d'une expérience spécialisée. L'impossibilité de dispenser dans ces pays de nouveaux traitements médicaux par des techniques modernes aboutit entre autres choses à la perte d'une source potentielle de revenu. La durabilité écologique fondée sur l'application des techniques nouvelles dans les activités touristiques est déterminante pour entretenir le tourisme en expansion dans les pays en développement.

41. *Banque et finances.* L'accès aux moyens de financement grâce à des services financiers bien conçus et fiables est une condition préalable pour que les entreprises du bâtiment, des services environnementaux et des services énergétiques des pays en développement transposent leur compétitivité intérieure dans le commerce international. L'aide aux entreprises pour obtenir des crédits suffisants grâce au renforcement du secteur bancaire local et pour puiser dans les marchés financiers internationaux paraît être un élément décisif de la politique économique. Les entreprises des pays en développement ont un besoin crucial de financement pour se procurer de la technologie à des conditions commerciales.

42. *Principes de l'action des pouvoirs publics.* L'ouverture des marchés pour attirer l'investissement privé dans des secteurs comme l'approvisionnement en énergie doit être appuyée par l'obligation de mettre l'énergie à la disposition de l'ensemble de la population (mission de service public). Les considérations d'équité sont une condition préalable à la libéralisation des services de santé et des services environnementaux. Une action internationale peut être nécessaire pour appuyer la libéralisation et le commerce des services de santé; des mesures prudentielles, par exemple, sont importantes dans le secteur financier pour préserver l'intégrité des régimes nationaux de protection de la santé.

43. *Petites et moyennes entreprises (PME).* Le rôle des PME a été reconfirmé dans tous les secteurs tertiaires analysés. Ainsi, la moitié des services environnementaux sont fournis par des PME, et dans le domaine de la santé le rôle de ces entreprises s'accroît avec la privatisation. Dans le secteur du bâtiment, les PME sont souvent défavorisées par la taille des projets. Dans les

services énergétiques, elles devraient conclure des alliances avec des partenaires stratégiques. Dans le tourisme, elles sont prééminentes dans la prestation de nombreux services. Cependant, dans les pays en développement, contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, les PME doivent faire face à la hausse des coûts et à l'érosion de leur compétitivité. Elles souffrent des faiblesses structurelles du marché intérieur et l'absence d'une aide publique comparable à celle qui est donnée dans les pays développés.

44. *La transparence, en tant qu'asymétrie de l'information.* Un bon accès aux marchés pour les services du bâtiment, de l'environnement et de l'énergie exige que l'on s'occupe sérieusement des mesures relatives aux prescriptions en matière de qualification pour les entreprises, ainsi que des procédures, des normes techniques et des prescriptions en matière de licences. L'ouverture des marchés et l'octroi du traitement national souffrent parfois de la multiplicité des règlements et des normes qui sont appliqués à différents échelons de l'administration publique et aussi par les organismes non gouvernementaux.

45. *Accès aux réseaux informatiques.* C'est là une des conditions à remplir pour être compétitif. Dans les domaines de la santé et du tourisme, cet accès a une incidence directe sur la prestation des services. Dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie et de l'environnement, il est déterminant pour la gestion des stocks et il permet de connaître les prix et les projets.

46. *Pratiques anticoncurrentielles.* La nécessité de traiter les questions de concurrence a été soulignée par les agents du secteur privé du bâtiment, du tourisme et de l'énergie. Sur les marchés étrangers, l'absence de transparence dans la délivrance des permis et des licences pour les activités de construction contribue à encourager des pratiques anticoncurrentielles de la part d'entreprises d'envergure mondiale, ce qui réduit les débouchés pour les entreprises des pays en développement. Dans le domaine de l'énergie, la libéralisation du commerce doit être étayée par des mesures assurant l'accès sans discrimination aux réseaux sur les marchés de services. Dans le tourisme, l'absence de neutralité dans les systèmes informatisés de réservation et les systèmes mondiaux de distribution a suscité des préoccupations chez les prestataires de services.

47. *Circulation des personnes.* Ce facteur est important dans tous les secteurs de services mais les restrictions à cette circulation peuvent avoir des répercussions différentes selon les secteurs. Si les problèmes demeurent les mêmes, leur ampleur est variable. Les restrictions au mouvement des prestataires de services peuvent naître en liaison avec les éléments suivants: critère des besoins économiques, délivrance discriminatoire de licences, accréditation, reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères, prescriptions en matière de nationalité et de séjour, réglementations nationales et provinciales, réglementation de l'immigration, accès aux examens d'aptitude professionnelle, contrôle des changes affectant le rapatriement des salaires et réglementation discriminatoire en matière d'honoraires.

48. *Intégration régionale.* Celle-ci peut être un moyen d'édifier une capacité nationale et de créer des créneaux de spécialisation dans les services du bâtiment, de la santé et de l'environnement. Les accords sous-régionaux d'intégration entre pays en développement pourraient comprendre des dispositions prévoyant la reconnaissance mutuelle des diplômes et la libre circulation des ingénieurs, techniciens supérieurs et autres diplômés, ainsi que la libéralisation des pratiques de passation des marchés publics au sein de la zone de libre-échange ou de l'union douanière. Ce serait un moyen de permettre aux entreprises des pays en

développement d'acquérir le pouvoir compétitif nécessaire pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

49. *Cadre de réglementation.* L'importance d'un cadre réglementaire actualisé en fonction de l'évolution des marchés et des progrès de la technique a été soulignée pour tous les secteurs analysés. Pour le secteur du bâtiment, on a souligné la nécessité d'élaborer une loi type; dans les domaines de l'énergie et de la santé, la privatisation doit s'appuyer aussi sur un nouveau cadre juridique et institutionnel approprié; les services de santé doivent se préoccuper en outre des questions de normes de responsabilité et de protection des consommateurs liées à l'application de l'informatique dans la télémédecine. L'adoption de nouvelles normes environnementales doit être soutenue elle aussi par un nouveau cadre juridique.

50. *Services visés dans la classification de l'AGCS.* À chaque réunion d'experts, il a été dit clairement que la mise en place d'activités de base était fonction des caractéristiques des autres marchés de services qui figurent dans une autre catégorie de la classification des services de l'AGCS. En réalité, les possibilités d'accès aux marchés sont réduites à néant dans les activités de base par suite des contraintes frappant des secteurs de services connexes, comme dans les cas suivants: tourisme et transport, bâtiment et architecture/ingénierie. La classification prévue à l'AGCS ne paraît pas convenir pour les services énergétiques et environnementaux.

OBSERVATIONS FINALES

51. La croissance soutenue de l'économie des services est un facteur déterminant pour maximaliser les incidences positives sur le développement sous forme d'une augmentation des retombées socioéconomiques et de l'obtention d'avantages commerciaux. La croissance du commerce des services apporterait des avantages immédiats dans la mesure où elle permettrait d'améliorer les possibilités d'emploi, de surmonter la pauvreté et de devenir un élément moteur du développement humain, aboutissant ainsi à relever le niveau de vie pour l'ensemble de la population. Dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, l'issue des négociations sur les services devrait engendrer de meilleures perspectives pour les pays en développement en termes d'équilibre dans la répartition des bienfaits de la libéralisation du commerce. Ce n'est que si l'on réserve des possibilités dans le commerce international aux services fournis par les pays en développement que la libéralisation des échanges contribuera à vaincre la pauvreté, et plus particulièrement dans des secteurs comme le tourisme, qui demeure la seule source de recettes d'exportation de nombreux pays. De même, dans d'autres secteurs comme le bâtiment, l'environnement, la santé et l'énergie, la libéralisation des échanges doit venir étayer les objectifs primordiaux des pays en développement, eu égard aux besoins particuliers des PMA et des autres pays où une grande partie de la population vit dans un état de pauvreté absolue.

52. Pour maintenir la dynamique des négociations, les pays développés devraient veiller à ce que dans le cycle des négociations en cours leurs demandes adressées aux pays en développement soient raisonnables et supportables, et à offrir eux-mêmes de réelles possibilités d'ouverture des marchés, particulièrement en ce qui concerne le Mode 4, dans des secteurs comme les services aux entreprises et les services professionnels (tels que les services liés à l'informatique), le bâtiment, le tourisme et les transports. De leur côté, les pays en développement doivent prendre les mesures nécessaires pour combattre les pratiques anticoncurrentielles et mettre en œuvre des mesures propres à construire un environnement

économique propice, afin que leurs prestataires de services améliorent la qualité des prestations fournies, conformément aux dispositions de l'article IV de l'AGCS. La prise en compte d'une libéralisation autonome, un mécanisme de sauvegarde d'urgence et des mécanismes visant expressément à édifier une capacité d'offre et à intensifier le transfert de technologie sont d'autres éléments clefs du succès des négociations pour les pays en développement. En ce qui concerne des encouragements utiles à la libéralisation, il faudrait offrir pour certains de ces pays des avantages réciproques dans d'autres secteurs comme les textiles ou l'agriculture, ou dans la mise en œuvre des accords.

53. Les pays en développement sont particulièrement préoccupés par le manque de transparence du processus de présentation de demandes/d'offres en cours dans les négociations au titre de l'AGCS. Cette carence les gêne pour évaluer les demandes présentées par les pays développés qui sont leurs partenaires commerciaux et aussi pour formuler leurs propres demandes et offres; or c'est là une tâche particulièrement complexe car ils doivent définir clairement les grandes orientations de leur politique nationale, déterminer la compétitivité de chaque secteur/sous-secteur, et évaluer, entre autres choses, le calendrier de la libéralisation, l'aptitude de leurs entreprises à fournir tel ou tel service et le point de savoir si cette aptitude serait affectée ou non par une concurrence plus ouverte sur le marché. D'autres éléments de cette évaluation concernent les incidences sur l'investissement, les incidences sur l'emploi et l'accès à des importations de haute qualité et plus efficaces.

54. Une participation réelle des pays en développement au commerce international des services est tributaire de la mise en œuvre effective des dispositions contenues dans les articles IV et XIX de l'AGCS et du respect par tous les partenaires des principes énoncés dans les «Lignes directrices et procédures pour les négociations sur le commerce des services». Compte tenu de ce facteur, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base voudra peut-être envisager à sa septième session de renforcer les moyens de la CNUCED et mettre l'accent sur quatre domaines d'activité: a) poursuivre en tant qu'activité permanente l'évaluation des services dans l'économie des pays en développement, en vue d'élaborer des recommandations touchant les grands principes d'action ou la réglementation, afin de promouvoir le développement du potentiel local de services; b) renforcer les analyses sectorielles, notamment par des réunions d'experts de la CNUCED axées sur les secteurs où l'on a déjà acquis des données d'expérience, ou chercher de nouveaux secteurs à inscrire dans les travaux des experts; c) dispenser une aide aux pays en développement pour leur faire mieux comprendre les incidences sur le plan de l'action dans le domaine du commerce des services, plus particulièrement dans le cadre des négociations en cours. Il s'agirait de dégager des éléments de réflexion et d'analyse concernant les moyens d'atteindre les objectifs de développement grâce à une libéralisation progressive des échanges et concernant les préalables nécessaires, sectoriels ou de caractère général, pour assurer la participation croissante des pays en développement; d) fournir une aide aux gouvernements de ces pays pour l'application des recommandations de la Commission issues des réunions d'experts ou découlant du processus des négociations commerciales multilatérales dans le domaine des services, et pour l'analyse des conséquences éventuelles de ces recommandations pour l'économie de pays en développement.
